



CAOIF : Le commandant maîtrise parfaitement la technique de l'autruche !

Petit rappel au commandant: art.111-8 du RGEPN Exercice de l'autorité hiérarchique «l'autorité hiérarchique, dans l'intérêt des personnels, veille en permanence, à la qualité des rapports sociaux et humains, ainsi qu'à leur suivi médical, psychologique et social», art.111-9 du RGEPN «l'autorité hiérarchique veille à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous sa responsabilité... »

Les « nuiteux » subissent harcèlement et brimades de la part d'un brigadier-chef bien connu de tous, y compris du Cdt, pour son management d'un autre âge. Source de conflits récurrents, alors qu'il était en brigade de jour, le Cdt n'a fait que déplacer le problème, sans y remédier, en affectant ce BC en brigade de nuit.

Reçus en audience le 9 décembre dernier, nous avons pourtant, alerté le Cdt, pour la seconde fois, de cet état de fait. Aucune mesure n'a été prise, pour mettre fin à cette situation. Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les font. Le Cdt refuse de prendre la mesure de la gravité des faits, malgré la rédaction de 8 comptes rendus dénonçant le mal être des fonctionnaires de tous grades (Major, Brigadiers, S/B et Gardiens).

La pression permanente et malsaine exercée par ce BC, a des conséquences catastrophiques sur la santé des fonctionnaires (insomnies, stress, maux de ventre...)

Un collègue a d'ailleurs été victime d'un malaise, sur le trajet de la relève, consécutif à une énième altercation, avec ce BC malfaisant, conduisant à l'activation de la cellule RPS.

Faut-il attendre un drame pour que le Cdt réagisse ?

« Face à cette passivité du commandant, l'UNSA Police ne restera pas inactif et va saisir sans délai le directeur zonal, car la santé de nos collègues est une priorité. »

*Frédéric Becker
Bureau zonal CRS Paris*



UNSA Police, le langage de vérité !